

## « Au centre, mais invisibles »<sup>1</sup>

Rapport sur la réunion d'échange entre la Commission indépendante d'experts (CIE) internements administratifs et des personnes concernées par des internements administratifs et d'autres mesures de coercition à des fins d'assistance, du 2 novembre 2017

Ruth Ammann, Joséphine Métraux (CIE)

### Brève explication du World Café

Le 2 novembre 2017 a eu lieu à Berne une rencontre entre la Commission indépendante d'experts (CIE) internements administratifs et des personnes concernées par des internements administratifs et d'autres mesures de coercition à des fins d'assistance. Sous forme d'un World Café, les quelque 100 participant-e-s, témoins de l'époque et chercheurs-euses, ont passé la matinée à discuter du mandat de recherche de la CIE. Les discussions se sont déroulées en petits groupes autour de 14 tables animées chacune par un hôte de table, chercheur ou personne concernée. Les participant-e-s étaient invité-e-s à changer de table pour assurer la recombinaison des groupes à chaque nouvelle phase de la discussion. Les notes des participant-e-s et des hôtes de table ont été rassemblées et travaillées par les organisatrices de la manifestation, Joséphine Métraux et Ruth Ammann (CIE), qui en ont tiré le présent rapport récapitulatif des principaux enseignements de cette journée.

### Bases et procédure du rapport

Le présent rapport se base sur les notes que les participant-e-s ont faites sur les nappes en papier des tables de discussion, les notices des hôtes de table et leurs présentations finales, enregistrées sur vidéo. Les nappes et les notices de chaque table ont été recopiées. Une synthèse écrite a été faite des présentations finales. Chaque affirmation d'une table ou d'un hôte de table a été assignée à un thème spécifique. Les données brutes et l'attribution aux différents thèmes ont été soumises aux hôtes de tables pour d'éventuelles corrections ou compléments. Ces réactions ont été intégrées dans les données brutes des tables concernées. Les données brutes de toutes les tables ont ensuite été classées par thème. Huit thèmes principaux, avec des sous-thèmes, se sont dégagés. Ce sont ces thèmes qui sont présentés ci-après.

#### 1. Perception de la CIE

La CIE est généralement considérée comme nécessaire, on se réjouit qu'elle existe enfin. Les chercheurs-euses sont perçus comme étant intéressé-e-s et sensibilisé-e-s au sujet. Il y a beaucoup de confiance dans le travail de la CIE ; les personnes concernées se sentent prises au sérieux et ont l'impression d'être écoutées. En même temps, toutes les personnes présentes ne sont pas également informées sur la CIE, qui n'est pas connue de tous. Son travail n'est pas toujours accessible. Dans ce contexte, des questions critiques sont posées : pourquoi n'y a-t-il pas de personnes concernées dans la CIE ? Pourquoi le travail de mémoire n'est-il l'affaire que des seuls universitaires ? Certains expriment qu'il aurait été bon que la

<sup>1</sup> Citation extraite de la présentation finale de Gabriela Merlini, hôte de table lors de la rencontre du 2 novembre 2017, et par laquelle elle décrit la position, dans le travail scientifique de mémoire, des personnes concernées par des internements administratifs ou d'autres de mesures de coercition à des fins d'assistance.

CIE ait terminé ses travaux avant la Table ronde. L'indépendance de la CIE est également remise en question. On craint que les faits ne soient édulcorés ou minimisés pour plaire aux autorités et que la CIE ne soit favorable à celles-ci. On craint également que les autorités n'utilise les résultats de la CIE pour durcir des lois (répressives).

## **2. Objet de recherche et travaux de recherche de la CIE**

On attend de la CIE qu'elle se penche sur les sujets suivants : la stigmatisation, son fonctionnement, ses conséquences et ses effets ; les conséquences d'un internement administratif en général, pour les individus et pour la société, ses dimensions économiques et sociales ; ses effets sur la santé physique et mentale des personnes concernées ; l'exclusion et la stigmatisation qui se poursuivent jusqu'à aujourd'hui. Dans ce contexte, les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) sont également mentionnées en tant qu'institutions actuelles. Une étude approfondie de la pauvreté et de la relation entre riches et pauvres en Suisse est souhaitable, car trop peu d'attention a été accordée à la pauvreté jusqu'à présent. Les dommages économiques et sociétaux de cette histoire doivent également être montrés.

L'objectif est de rendre le « système » visible : la normalité de la violence, le « laisser-faire » des autorités, qui n'étaient pas du côté des personnes concernées, l'« arbitraire officiel », l'assujettissement des personnes concernées et l'hostilité de la société au corps et au désir. L'objection selon laquelle « c'était une autre époque » ne doit pas s'appliquer. La recherche devrait montrer les actes intentionnels des personnes responsables, comme les médecins et les tuteurs, ainsi que leurs antécédents religieux. En particulier, le rôle de la médecine, le pouvoir des médecins et l'expérimentation de médicaments sont mentionnés comme sujets d'investigation. En outre, il est souligné que les personnes qui n'entrent pas dans la catégorie des « internements administratifs » se sentent discriminées dans le travail de mémoire entrepris, c'est-à-dire que le domaine de recherche de la CIE est trop circonscrit. L'importance des aspects transgénérationnels, c'est-à-dire les effets sur les enfants et petits-enfants, est également soulignée, de même que l'importance des « générations de victimes » (terme issu des discussions) depuis les années 1930, qui ont jeté les bases pour le mandat de la CIE. L'enquête doit porter sur les personnes concernées et le travail qu'elles ont accompli, ainsi que sur la période postérieure à 1981.

En ce qui concerne le travail de recherche de la CIE, il est dit que cette recherche devrait aider à comprendre pourquoi les personnes ont été internées. Il est important que la CIE enregistre, reproduise et diffuse les voix des victimes et des personnes concernées, et qu'elle appuie les déclarations des personnes concernées. Dans ce contexte, une question critique est soulevée : où sont les gens qui, pour diverses raisons, ne s'expriment pas ? Comment les partenaires d'entretien de la CIE ont-ils été sélectionnés ? En outre, on s'interroge sur la signification véritable de l'expression « personne concernée » ; qui entre dans cette catégorie et qui n'en fait pas partie (cf. aussi point 5) ?

Les thèmes de la consultation des dossiers et de l'anonymat sont introduits dans les discussions : le droit de l'individu à l'oubli s'oppose à la nécessité de la conservation des dossiers pour l'historiographie et donc pour une connaissance collective de l'histoire. Pour les personnes concernées, la question centrale ici est de savoir si des membres de la famille pourraient se retrouver dans des situations difficiles en raison de la conservation des dossiers et de l'accès aux dossiers. La consultation des dossiers est perçue comme injuste (qui reçoit des informations sur qui). Les discussions relèvent à plusieurs reprises l'importance de l'anonymisation des données des personnes concernées dans les rapports de recherche ; on s'inquiète aussi du risque de voir des documents tomber entre les mains de tiers dont on craint des représailles.

Des questions critiques sont posées concernant la recherche : quelles sources sont dignes de confiance ? Les dossiers des autorités donnent une image enjolivée, et la recherche doit montrer comment et dans

quel but ces dossiers ont été établis. Que font les chercheurs-euses des informations sur les personnes concernées ? On craint que les chercheurs-euses « fouillent » dans les histoires des personnes concernées ou que les déclarations de celles-ci soient remises en question. Une autre question concerne le « groupe de victimes » examiné par la CIE : pourquoi la CIE exclut-elle certains « groupes de victimes » et comment, par exemple, les partenaires d'entretien ont-ils été choisis ? Il est relevé que c'est une erreur de n'interroger que 60 personnes, ou encore qu'il est important que les chercheurs prêtent attention au langage et à la terminologie qu'ils utilisent dans le rapport.

En principe, le rapport final de la CIE devrait donner un visage aux histoires individuelles, bien que la question se pose également de savoir si la CIE peut rendre justice à toutes les histoires de vie. Ici, les ponts entre la CIE et les personnes concernées sont considérés comme importants, les conversations par lesquelles les personnes concernées sont perçues et impliquées en tant que destinataires et récepteurs de l'histoire écrite par la CIE. On craint sinon que l'histoire se répète, que le travail de mémoire aboutisse à aggraver la situation des personnes concernées et que la stigmatisation continue.

Il est précisé que le travail de mémoire ne doit pas rester au niveau de la recherche (cf. aussi point 4). Les personnes concernées expriment le souhait de pouvoir consulter les résultats de la recherche avant la publication. De plus, le point de vue est exprimé que la CIE ne doit pas penser par elle-même, mais doit rédiger son rapport avec les mots des personnes concernées. Il est cependant également souligné que c'est la théorie qui relie les histoires personnelles ou les expériences individuelles et qui permet ainsi de tirer des conclusions pertinentes pour la société dans son ensemble.

### **3. Association des personnes concernées au travail de la CIE**

Il est attesté que la CIE a un intérêt réel pour les personnes concernées. Un échange et des discussions ont lieu, ce qui leur donne de l'espoir. Ces échanges sont donc explicitement appréciés. Les personnes concernées expriment le besoin de poursuivre ces discussions, mais avec la possibilité d'être vraiment sur un pied d'égalité et encore plus étroitement associées aux travaux. L'image suivante est utilisée : des ponts sont nécessaires entre la CIE et les personnes concernées.

A l'heure actuelle, les personnes concernées ne sont pas toujours au clair quant à leur intégration au travail de la CIE. Elles craignent d'être « utilisés » puis « éliminées », mais pas prises au sérieux (en tant qu'expertes). Les personnes concernées veulent cependant être reconnues pour le travail qu'elles ont accompli dans leur vie personnelle ou pour leur engagement en faveur du travail de mémoire sur les injustices subies. C'est ce travail, et pas seulement leur qualité de « victime », qui doit trouver son chemin, à différents niveaux, et être rendu visible dans la recherche. Il est relevé, d'une part, que la possibilité de s'exprimer dans le cadre d'un entretien avait fait du bien et qu'il était important que la CIE offre aux personnes concernées la possibilité de briser le silence. Dans le même temps, l'accent mis sur les internements administratifs est critiqué, de même que la manière dont ont été sélectionnées les personnes avec lesquelles un entretien a été réalisé (cf. aussi point 2). D'autre part, l'idée est avancée d'une histoire écrite en commun, les chercheurs-euses étant invité-e-s à collaborer avec des personnes qui vivent aujourd'hui encore des expériences similaires en termes de stigmatisation, retraits d'enfants ou de pauvreté ; la méthode du groupe de pairs est également mentionnée dans ce contexte. L'attention est attirée sur les malentendus existants ou possibles entre les règles de la recherche et l'expérience des témoins contemporains, et la crainte est exprimée que les résultats pourraient s'avérer trop théoriques sans l'implication des personnes concernées. Enfin, la question critique est formulée de savoir qui a, au fond, le droit de produire du savoir. Ces questions sont liées au point déjà mentionné que les personnes concernées se considèrent à la fois comme les bénéficiaires des résultats de la recherche de la CIE et comme des producteurs de connaissances, qu'elles se demandent dès lors comment elles sont impliquées, dans ces deux fonctions, dans les travaux de la CIE. Une table exprime cette ambivalence dans la répartition des rôles entre la CIE et les personnes concernées par la formule suivante : « Les personnes

concernées ont le droit de dire et la CIE d'écrire, mais les personnes concernées n'ont pas le droit d'écrire et la CIE n'a pas le droit de dire. »

#### **4. Communication des travaux de recherche et des résultats de la CIE, site Internet**

L'histoire des internements administratifs doit être communiquée à un large public, c'est-à-dire pas uniquement aux historien-ne-s et aux universitaires. Le langage du rapport final doit donc être compréhensible et pas trop académique.

Cependant, beaucoup craignent que les enseignements ne soient pas tirés durablement. L'importance d'inclure cette page de l'histoire dans les manuels scolaires est mentionnée à plusieurs reprises. Cette inclusion garantirait une certaine permanence et constituerait une forme de réparation pour les personnes concernées. Les participants expriment aussi leur espoir que la connaissance de ces faits et la mémoire de cette histoire trouvent leur place dans la conscience historique générale.

Le site Internet de la CIE est loué mais aussi critiqué. La page d'accueil est parfois trop dispersée. On regrette que la communication des mesures de contrainte à des fins d'assistance se focalise essentiellement sur la question des internements administratifs. La mise à jour régulière du site est jugée insuffisante, et le souhait est exprimé d'une plus grande présence dans les médias sociaux. Une question importante se pose en ce qui concerne l'accès à l'information, dont le principal vecteur est le site Internet de la CIE. Toutes les personnes concernées ne disposent toutefois pas d'un ordinateur ou d'une connexion Internet, ce qui signifie qu'elles ne peuvent pas accéder aux informations.

#### **5. Communication et positionnement de la CIE dans l'espace public**

Les personnes concernées attendent une plus forte présence de la CIE dans le débat public et les médias. La CIE joue en effet un rôle central dans la sensibilisation et la prise de conscience du public et dans la diffusion de l'histoire des internements administratifs. Un grand nombre de personnes concernées se plaignent d'avoir jusqu'ici dû elles-mêmes s'occuper de faire connaître au public cette page d'histoire.

On demande pourquoi la CIE n'a pas encore présenté de résultats, ce que certains attendent. Le rapport final de la CIE est jugé important : parce qu'il donnera aux personnes concernées les bases nécessaires pour faire valoir leurs droits, d'une part, et parce que, d'autre part, il devrait fournir des réponses concrètes à la question des responsabilités, dans le sens d'une écriture de l'histoire engagée. Les témoignages des personnes concernées intégrés dans la recherche de la CIE doivent servir à clarifier cette question.

Un autre point concerne la collaboration et la coordination entre la CIE et d'autres projets de recherche (en particulier le PNR 76), mais aussi entre la CIE et l'Office fédéral de la justice. La question de savoir comment la CIE traite les données personnelles et les sources qu'elle recueille est également posée, parce que les destins personnels des personnes concernées génèrent des revenus (pour les chercheurs, les employés de l'État, etc.). La confiance que les personnes concernées ont dans la CIE ne doit pas être mise à mal, par exemple par la transmission directe des sources à d'autres projets ou institutions.

La CIE devrait également attirer l'attention sur les problèmes qui existent encore aujourd'hui et formuler des recommandations. Un catalogue de mesures pourrait donc être établi à la fin de la recherche. L'espoir est que les résultats de la CIE puissent être utilisés à des fins politiques : par les personnes concernées elles-mêmes, mais aussi, par exemple, afin de démontrer que la discrimination et la stigmatisation existent encore aujourd'hui et, le cas échéant, pour y mettre fin. Ici aussi, on attend de la CIE qu'elle fasse davantage de travail de relations publiques.

Enfin, la demande est formulée de la mise en place d'une commission d'éthique, qui puisse continuer à se pencher sur ces questions une fois la recherche de la CIE terminée.

## 6. Réhabilitation

Certaines personnes concernées sont un peu désabusées par la mise en œuvre insuffisante à leurs yeux des mesures de la Table ronde (conseils juridiques, remises de dettes, rectification des dossiers, pauvreté des personnes âgées, AG et autres facilités financières, lieux de rencontre et d'échanges destinés aux personnes concernées, etc.). L'évolution linguistique du « dédommagement » à la « solidarité » en passant par la « réparation » est considérée comme symptomatique, et critiquée à ce titre.

Certaines personnes concernées se sentent aujourd'hui encore victimes de discrimination de la part de des autorités. L'une des raisons est que beaucoup d'entre elles vivent encore dans la pauvreté, qu'elles ressentent comme une conséquence directe de leur passé (placements en dehors du cadre familial, internements, etc.). Une compensation financière adéquate est donc essentielle pour mener une vie digne aujourd'hui. Dans ce contexte, la répartition des fonds de l'État est considérée comme inégale : beaucoup d'argent est investi dans la recherche, alors que les personnes concernées ne reçoivent qu'une maigre compensation chacune.

Le rôle de la CIE dans la réhabilitation des personnes concernées doit être clarifié.

Les personnes concernées espèrent que le travail de mémoire entrepris leur permettra, autant que possible, d'oublier leurs douleurs et d'en finir avec la stigmatisation. Les tabous doivent être surmontés, parce que les personnes concernées ne veulent plus faire partie de ceux que l'on pourchasse. L'achèvement des travaux de la CIE suscite des espoirs à cet égard. Les résultats de la recherche devraient servir de rappel permanent et marquer un nouveau départ pour la prochaine génération. Ils devraient aussi être pour les personnes concernées une forme de réparation et de reconnaissance. Le désir de voir ces résultats de recherche intégrer les manuels scolaires est ici souligné une nouvelle fois. Certains aimeraient aussi des plaques commémoratives ou l'érection d'un monument commémoratif, par exemple au Grütli. Se confronter au passé doit permettre de construire un avenir meilleur et amener la société à remettre en question ses certitudes.

Pour la réhabilitation, la question de l'absence de parole ou de la difficulté des personnes concernées à parler de leur propre passé doit également être abordée. Ces personnes doivent cependant aussi trouver le courage de parler de leur passé, ce qui implique de se replonger dans des souvenirs douloureux. La crainte est cependant toujours présente de nouvelles représailles pour celle ou celui qui ose se déclarer « victime ». Dans ce contexte, la question de ce terme est posée : qui doit être considéré comme une victime, et comment faire pour atteindre toutes les victimes ? Il est plusieurs fois répété que la désignation des auteurs et leur condamnation sont essentielles pour la réhabilitation des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance (cf. aussi point 2).

## 7. Fonds de solidarité

La pauvreté actuelle des personnes concernées est bien réelle et le Fonds de solidarité ne suffit pas à leur garantir une vie digne, ce qui est critiqué. Est également montrée du doigt la difficulté que présente le dépôt d'une demande, notamment en raison de l'épreuve que constitue souvent la confrontation à son dossier. La procédure devrait être simplifiée. Beaucoup de personnes concernées n'ont par ailleurs aucune idée qu'elles ont droit à une contribution de solidarité, c'est pourquoi il est important que, par exemple, les maisons de retraite soient contactées directement. La durée de la procédure aboutissant au versement est également critiquée et un versement immédiat est souhaité. En même temps, d'aucuns soulignent qu'une somme d'argent versée à titre de « réparation » peut aussi avoir un aspect humiliant (cf. aussi point 6).

## 8. Organisation des personnes concernées

Certaines personnes concernées se sentent isolées, c'est pourquoi la question d'un porte-voix est posée : comment se faire entendre ? À qui peuvent-elles parler et quand ? Un grand nombre de personnes

concernées déplorent aussi d'avoir jusqu'ici dû elles-mêmes s'occuper de faire connaître au public en Suisse cette page de l'histoire du pays (cf. aussi point 5).

Les relations entre les différentes organisations des personnes concernées sont discutées : ces organisations sont trop nombreuses, ce qui rend plus difficile la mobilisation des personnes concernées. Il est à noter que la réception du travail de la CIE par les personnes concernées prendra du temps, mais coûtera aussi de l'argent, et des espaces adéquats doivent être créés à cette fin.